

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher Dekonta AF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifzentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N,N-didécy-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

No. CAS	94667-33-1			
No. EINECS	619-057-3			
Numéro d'enregistrement	01-2119950327-36			
Concentration		<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4		H302	
	Skin Corr. 1B		H314	
	Eye Dam. 1		H318	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
Aquatic Chronic 1	M = 1

chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

No. CAS	68424-85-1					
No. EINECS	270-325-2					
Numéro d'enregistrement	01-2119965180-41					
Concentration		>=	1	<	3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)						
	Acute Tox. 4		H302			
	Skin Corr. 1B		H314			
	Eye Dam. 1		H318			
	Aquatic Acute 1		H400			
	Aquatic Chronic 1		H410			

Voie d'exposition: orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Aquatic Acute 1

M = 10

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS 112-34-5
No. EINECS 203-961-6
Numéro
d'enregistrement 01-2119475104-44
Concentration >= 25 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319

acide citrique

No. CAS 77-92-9
No. EINECS 201-069-1
Numéro
d'enregistrement 01-2119457026-42
Concentration >= 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H335

N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

No. CAS 93820-33-8
No. EINECS 298-613-3
Numéro
d'enregistrement 01-2119984313-35
Concentration >= 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 2 H411

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10-13 Autres matières combustibles et non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste	Arrêté royal...			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide	
Couleur	jaune pâle, limpide	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion		
Remarque	non déterminé	
Point de congélation		
Remarque	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Remarque	non déterminé	
inflammabilité		
évaluation	Non applicable	
Limite inférieure et supérieure d'explosion		
Remarque	Non applicable	
Point d'éclair		
Remarque	Non applicable	
Température d'inflammabilité		
Remarque	Non applicable	
température de décomposition		
Remarque		
Remarque	non déterminé	
valeur pH		
Valeur	3,9	
température	20 °C	
Viscosité		
dynamique		
Valeur	< 10	mPa.s
température	20 °C	
solubilité(s)		
Remarque	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)		
Remarque	non déterminé	
Pression de vapeur		
Remarque	non déterminé	
Densité et/ou densité relative		
Valeur	1,02	g/cm ³
température	20 °C	
Densité de vapeur relative		
Remarque	non déterminé	

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

Espèces	rat		
DL50	env.	344	mg/kg

N,N-didécy-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces	rat		
DL50		1157	mg/kg
méthode	OCDE 401		

acide citrique

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

acide citrique

Espèces souris
DL50 5040 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

Espèces lapin
DL50 env. 3340 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant
Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant
Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	0,28		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

Espèces	Pimephales promelas		
NOEC	0,032		mg/l
Durée d'exposition	34	d	

N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	0,78		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

acide citrique

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	440	à 706	mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,07		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,475		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

acide citrique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
EbC50	0,15		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	0,962		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

Espèces	boue activée		
CE50	7,75		mg/l
Durée d'exposition	3	h	

N,N-didécy-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate

Espèces	boue activée		
CE50	16,8		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OCDE 209		

N-(2-ethylhexyl)isononan-1-amide

Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OCDE 209		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

La dégradabilité facile (Composants)

acide citrique

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport







neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N,N-didécyI-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammoniumpropionate, chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzyl ammonium)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N,N-didécyI-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammonium propionate, alkyl (C12-16) diméthylbenzyl ammonium chloride)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N,N-didécyI-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammonium propionate, alkyl (C12-16) diméthylbenzyl ammonium chloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

Catégorie	E1	Danger pour l'environnement aquatique	100	t	200	t
-----------	----	--	-----	---	-----	---

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

désinfectants

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization

neodisher Dekonta AF

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /
BE

Date de révision:
11.09.2023

Date d'impression
11.09.23

IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container

CAS: Chemical Abstracts Service

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations

EU: European Union

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.